



**Monsieur Mars Di
Bartolomeo
Président de la Chambre
des Députés
Luxembourg, le 18 juin 2018**

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration et à Monsieur le Ministre de la Justice.

Selon nos informations, il s'avèrerait qu'un certain nombre de réfugiés mineurs non accompagnés ayant demandé la protection internationale au Luxembourg soient placés dans le centre socio-éducatif de l'Etat, respectivement dans l'Unité de sécurité.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration et à Monsieur le Ministre de la Justice:

- Les Ministres peuvent-ils nous confirmer cette information ?
- Dans l'affirmative, de combien de mineurs non accompagnés s'agit-il ?
- Quelles sont les raisons pour lesquelles ces mineurs y ont-été placés ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Martine Mergen
Députée



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 18 juin 2018

Objet : Question parlementaire n° 3878 du 18.06.2018 de Madame la Députée Martine
Mergen - Réfugiés mineurs non accompagnés

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un
mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés